



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.2009

Date de la convocation des conseillers:
17.09.2009

point de l'ordre du jour :
07

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth,
Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Limpach, secrétaire communal ff

Absents : Braz, Tonnar, échevins, Hannen, Knaff, Zwally,
conseillers
Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

**Objet: 4^e Avenant à la convention du 1^{er} avril 2007 entre la Ville
et la « Kulturfabrik » asbl**

Vu la convention signée en date du 1^{er} avril 2007 entre l'Etat luxembourgeois,
l'association sans but lucratif « Kulturfabrik » et la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Vu l'avenant à cette convention signé en date du 7 juillet 2009 entre l'Etat
luxembourgeois, l'association sans but lucratif « Kulturfabrik » et la Ville d'Esch-
sur-Alzette relative à une aide supplémentaire de € 90.000.- accordée par la Ville
d'Esch-sur-Alzette ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'avenant du 7 juillet 2009 à la convention du 1^{er} avril 2007 signé entre l'Etat
luxembourgeois, l'association sans but lucratif « Kulturfabrik » et la Ville d'Esch-
sur-Alzette.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22.10.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,